

Ligue Communiste des Travailleurs

Les travailleurs sans papiers, un maillon essentiel de l'exploitation capitaliste



Editions Presse Internationale

Ce texte est un travail de camarades de la
Ligue Communiste des Travailleurs,
section belge de la Ligue Internationale des Travailleurs
Quatrième Internationale.
www.lct-cwb.be
Contact : lct.cwb@gmail.com

Octobre 2008

1 €

Ed. resp. Jan Talpe - rue de l'Elan 73 - 1170 Bxl

Les travailleurs sans papiers, un maillon essentiel de l'exploitation capitaliste



En juillet 2007, le premier *Forum global sur la Migration et le Développement* (FMMD), organisé par les Nations Unies, a eu lieu à Bruxelles avec plus de 800 délégués, originaires de 156 Etats Membres de l'ONU (www.gfmd-fmmd.org/). On y étudie au plus haut niveau des questions comme le « *Développement du capital humain et la mobilité de la main-d'œuvre : maximiser les opportunités et minimiser les risques* ».

Il s'agit bel et bien de tirer le plus de profit possible du « capital humain »... pour les capitalistes. Mais qu'est-ce que cela représente pour cette « main-d'œuvre mobile » ?

Nous voulons étudier cela, à la lumière de la lutte que mènent ces migrants. Après un bref aperçu de l'évolution de la problématique, où les migrants sont devenus des « sans-papiers », et une rétrospective sur la lutte des sans-papiers en Belgique, nous allons développer une analyse marxiste, de classe, du thème. Ce ne sera pas une surprise qu'elle soit différente de celle des délégués au FMMD.

1.Des « immigrés » aux « sans-papiers »

La migration des travailleurs en quête d'une vie meilleure est aussi vieille que le capitalisme. *« L'immigration de forces de travail peu coûteuses, provenant de régions arriérées, dans des pays économiquement avancés, est aussi nécessairement liée au mode de production capitaliste que l'introduction des machines, du travail de la femme et de l'enfant dans l'industrie. »*¹ Elle acquiert toutefois une envergure mondiale au 20^{ème} siècle. *« Le capitalisme a donné lieu à une forme spéciale de migration des peuples. Les pays avec un développement industriel accéléré, qui emploient davantage de machines et chassent les pays sous-développés du marché mondial, font monter les salaires au-delà de la moyenne et attirent les travailleurs des pays sous-développés. Des centaines de milliers de travailleurs sont ainsi déplacés sur des centaines, voir des milliers de kilomètres. Le capitalisme avancé les absorbe violemment dans son orbite, les arrache de leur patelin, les transforme en participants à un mouvement historique mondial et les met face à face à la classe puissante, unie et internationale des industriels. »*²

Les organisations des travailleurs invoquent alors souvent un protectionnisme de « leurs » travailleurs au détriment de leurs frères de classe. *« Le marché du travail mondial est à la disposition du patronat international qui provoque la surabondance de main d'œuvre sur tel ou tel point, où il prétend battre un prolétariat revendicatif. [...] La CGTU, en demandant la réglementation de la main œuvre étrangère, c'est-à-dire l'entrée de la quantité d'ouvriers nécessaire et justifiée au moyen d'un contrôle des syndicats ouvriers intéressés, prétend s'opposer à la manœuvre patronale. »*³

¹ K. Kautsky, *Le programme socialiste*, 1909. Concernant la référence au « travail de la femme et de l'enfant », voir quelques pages de Marx à ce sujet dans *Le Capital*, livre I, chap.XIII.3.a *Appropriation par le capital de forces de travail supplémentaires. Le travail des femmes et des enfants*. Voir aussi Cecilia Toledo, *Le marxisme et le problème de l'émancipation de la femme*, publié dans *Marxismo Vivo*, n°12 - version française disponible sur le site de la LCT, www.lct-cwb.be, rubrique Bibliothèque/Autres.

² V. Lénine - *Capitalisme et immigration de travailleurs* -29.10.1913. Dans l'étude qui commence avec cette introduction, Lénine signale qu'après la révolution russe de 1905, l'exode de ce pays vers les Etats-Unis est passé de 1 million en 1905 à 1,9 millions en 1908-1909, « emportant avec eux l'esprit de grèves massives auxquelles ils avaient participé en Russie ».

³ Troisième congrès (1925) de la Confédération Générale du Travail Unifié en France, un syndicat dirigé par le Parti Communiste Français.

La migration imposée par les « grandes puissances »

Il n'y a pas que la misère qui provoque la migration des gens.

L'actualité nous met face au « drame humanitaire » de 400.000 personnes chassées de leurs terres au Darfour. On oublie les 800.000 déplacés en République Démocratique du Congo. Et le million qui n'a même pas pu échapper à la mort par cette migration forcée au Rwanda est entré dans l'histoire parce que 10 soldats de l'occupation belge y ont trouvé la mort. Des "drames" issus des frontières imposées par les colonisateurs en Afrique, sont maintenant imputés à "des rivalités ethniques", ce qui cache les vrais intérêts des mêmes puissances colonisatrices pour les matières premières dans la région.

D'autre part, des centaines de milliers de Palestiniens ont été chassés de leurs terres ancestrales, pour laisser la place à une invasion sioniste décrétée par les grandes puissances après la guerre.

Actuellement, des milliers de personnes continuent à être forcées de quitter leur pays, à cause de la persécution pour leur combat contre la colonisation et d'autres injustices. La bourgeoisie en profite pour en faire... des sans-papiers.

« Le mérite d'avoir développé la stratégie révolutionnaire des peuples opprimés revient surtout à Lénine. »⁴ Pour Lénine : « Il n'y a aucun doute que ce n'est que la misère extrême qui pousse les gens à abandonner leur foyer et que les capitalistes exploitent les travailleurs immigrés de la façon la plus honteuse. Il n'y a toutefois que les réactionnaires qui peuvent fermer les yeux sur le caractère progressiste de cette migration moderne. [...] La bourgeoisie attise les tensions entre les travailleurs d'une nation contre ceux d'une autre, et essaye de les

⁴ L. Trotsky - 90 ans de manifeste communiste - 30.10.1937

*diviser. Les travailleurs avec conscience de classe, qui comprennent que la destruction de toutes les barrières nationales par le capitalisme est inévitable et progressiste, s'efforcent de soutenir l'information et l'organisation de leurs camarades des pays sous-développés. »*⁵

Après la deuxième guerre mondiale, le besoin de remettre la production capitaliste sur les rails mène la bourgeoisie européenne à « importer » d'amples contingents de main d'œuvre. Les pays vainqueurs font appel d'abord à des prisonniers de guerre des pays vaincus. Par la suite, la Belgique échange de la main d'œuvre italienne contre du charbon, et plus tard elle signe des accords d'importation de cette « marchandise » avec l'Espagne et la Grèce.⁶ Après l'indépendance de la plupart des colonies dans les années soixante, la source de main d'œuvre se déplace vers d'autres régions. La Belgique conclut alors des accords avec le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970) et la Yougoslavie (1970). A cette époque, un employeur pouvait faire appel à la main d'œuvre étrangère et ces travailleurs étaient alors automatiquement « régularisés ».

En ce moment, *« les ouvriers immigrés ne sont pas un petit secteur marginal de la société ni de l'économie bourgeoise européenne, au contraire, ils sont un de leurs piliers. »*⁷ Nahuel Moreno observe que, en plus, ils sont *« d'une certaine manière une expression déformée du problème colonial »*. Les ouvriers immigrés constituent *« le secteur le plus durement atteint par le chômage et la misère comme par le durcissement du régime. Ce sera un processus parallèle au processus colonial, dans la tentative par l'impérialisme de sortir de sa crise en utilisant les inégalités. De plus, tout comme le colonialisme, ce secteur est source de sur-profits pour le capitalisme européen. »* L'exploitation de la main d'œuvre dans les colonies est remplacée par l'exploitation des anciens colonisés dans la métropole.

Dans ces circonstances aussi, l'approche des organisations des travailleurs n'est pas toujours à la hauteur d'une perspective de classe. Le problème est souvent envisagé uniquement en termes de racisme. On

⁵ V. Lénine - *Capitalisme et immigration de travailleurs* -29.10.1913.souligné V.L.

⁶ En juin 1946, la Belgique et l'Italie signent un accord: l'Italie envoie 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges. Le 8 août 1956, au Bois du Cazier à Marcinelle, un incendie fait 262 morts. Parmi les victimes, 136 sont des Italiens. L'Italie suspend l'émigration vers la Belgique qui conclut alors de nouvelles conventions avec l'Espagne (1956) et la Grèce (1957).

⁷ Nahuel Moreno, *Un document scandaleux* -1973 - § III-5

Quelques chiffres

En 2005, près de 3 % de la population mondiale vivaient hors de leur pays natal. Pour les personnes avec diplôme universitaire, cette proportion s'élève à 50 % en Amérique Centrale et à 80 % pour le pays le plus pauvre de la région, Haïti. En 2007, les migrants originaires des pays sous-développés ont envoyé 240 milliards de dollars US à leurs familles dans le pays d'origine. Cela représente les deux tiers de l'investissement étranger dans ces pays.¹

En Belgique, en 2003, 11,4 % de la population est né hors des frontières, dont la moitié hors de l'Union Européenne, principalement au Maroc (1,3 %), en Turquie (0,76%) et en RD du Congo (0,52%).² Si on ajoute ceux qui ont au moins un parent né à l'étranger, on arrive à 20%.³ A ces chiffres il faut ajouter les quelques 100 000 « illégaux » (sans-papiers), 1% de la population.

A Bruxelles, un bébé sur deux naît d'une maman étrangère.⁴

¹ Statistiques de la Banque Mondiale -

<http://youthink.worldbank.org/es/issues/employment/migration/>

² L'immigration en Belgique - Effectifs, mouvements et marche du travail - Rapport 2006 - Direction générale Emploi et marché du travail Brochure disponible sur le site Internet du SPF:

<http://www.meta.fgov.be>.

³ Le Soir 11.04.2008

⁴ Le Soir 02.02.2008

parle de « solidarité », mais « le terme de "solidarité" signifie dans un certain sens que cela nous est éloigné. Autrement dit, ce n'est pas une tâche de nos partis en Europe de se donner un programme de transition pour ce secteur, mais seulement d'être "solidaires" avec leurs luttes, comme si celles-ci se passaient dans un pays lointain. [...] On ne comprend pas les travailleurs immigrés comme partie intégrante des travailleurs de chaque pays européen. »⁸

Toutefois, à partir de la crise chronique du capitalisme dans les années 70, il y a trop de main d'œuvre, et en 1974, la plupart des pays

⁸ Nahuel Moreno, *Un document scandaleux* -1973 - § III-5

européens optent pour la fermeture des frontières. En Belgique, la « Police des Etrangers » devient « l'Office des Etrangers »⁹ en 1977 et la nouvelle orientation prend forme avec la Loi du 15 décembre 1980 sur « *l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers* ». L'article 9 de cette loi, qui confère au Ministre le droit d'autoriser la résidence au-delà de trois mois, fera objet de beaucoup de discussion et « d'adaptations », en maintenant toutefois son caractère discrétionnaire.

Après la chute du Mur de Berlin, la législation contre les étrangers se durcit, et surtout, une différenciation entre les « bons » étrangers (dont ceux des pays de l'Union européenne) et les « mauvais » s'accroît. En 1992, le Traité de Maastricht donne le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales¹⁰ pour les ressortissants de l'Union Européenne.

Graduellement, les « étrangers » se définissent par rapport aux frontières communes de l'Union européenne plutôt que par rapport aux frontières nationales qui séparaient les Belges des Italiens, des Espagnols ou des Portugais. La suppression des formalités pour la circulation des personnes à l'intérieur de « l'espace Schengen », à partir de 1995, donne lieu à de nouvelles dispositions en Belgique, en particulier les lois Vande Lanotte du 10 et du 15 juillet 1996.¹¹

C'est dans ce cadre que la catégorie des « sans-papiers » prend forme. Si dans les années 80 les immigrés luttent pour un droit de vote dans les élections communales, actuellement il s'agit d'un secteur de notre classe sans droits, corvéable à merci, menacée constamment par la répression, devenu la nouvelle ressource de la bourgeoisie afin de maintenir son taux de bénéfice.

⁹ D'abord sous l'autorité du Ministre de la justice, à partir de 1994 sous celle du Ministre de l'intérieur et actuellement sous celle du Ministre de la Politique de migration et d'asile (Annemie Turtelboom).

¹⁰ Ce droit de vote avait fait l'objet de luttes importantes, à partir d'octobre 1976, quand les sections belges de plusieurs partis étrangers (PS français, italien et grec, PC italien, espagnol et grecs, social-démocrates italiens, démocrates-chrétiens italiens) s'unissent avec des organisations belges pour constituer "Objectif 82", dont le but était d'obtenir la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des non Belges pour les élections communales de 1982, mais aussi un statut plus sûr pour eux, ainsi qu'une loi contre le racisme. A la suite, une loi contre le racisme est adoptée, mais pas le droit de vote.

¹¹ Pour les modifications successives de la loi belge de 1981, voir https://webdev.ilo.org/dyn/natlex/natlex_browse.details?p_lang=fr&p_isn=35769

Lors du Conseil des Ministres de l'Union Européenne les 22 et 23 janvier 2004 à Dublin, une politique commune de retour forcé d'« illégaux » est abordée, sur la base d'une « Initiative de la République italienne en vue de l'adoption d'une décision du Conseil relative à l'organisation de vols communs pour l'éloignement de ressortissants de pays tiers séjournant illégalement sur le territoire de deux Etats membres ou plus » de septembre 2003 ». Le 9 mars 2004, la Belgique organise alors le premier d'une série annoncée de vols charter, en collaboration avec le Luxembourg et les Pays-Bas, vers Pristina (Kosovo) et Tirana (Albanie), avec à son bord 36 « illégaux » de Belgique, 3 des Pays-Bas et 1 du Luxembourg.¹²

Des sans-papiers en Chine

En Chine, depuis les années 1950 (à l'époque de Mao), un habitant de la campagne n'a pas le droit de circuler, encore moins de travailler, dans les grandes villes. Son « hukou », sa carte d'identité, mentionnant son origine, ne le permet pas. A partir des années 1990, face au besoin croissant de main-d'œuvre des nouvelles industries, des « permis de séjour » *temporaires* sont maintenant accordés aux détenteurs d'un « hukou » de la campagne sous certaines conditions : en réalité, selon les exigences du marché du travail dans les villes et réservé à des citoyens instruits et relativement riches. Entre-temps, des millions de paysans pauvres fuient la misère de la campagne et inondent les villes sans disposer de ce permis, comme des « sans-papiers », pour y travailler sans aucun droit. Tout cela ce passe, à l'intérieur d'un même pays... bien capitaliste.

China Labour Bulletin

¹² www.hns-info.net/article.php3?id_article=3839

2. La migration « économique »

Jusqu'en 2006, la politique européenne est officiellement celle de « combattre » l'immigration pour des raisons économiques, considérée comme le fait de personnes qui « abusent » des lois sur l'asile. Tout au plus dira-t-on que « *pour éviter l'immigration économique, il faut donner la priorité à la coopération au développement* ». Rappelons toutefois que cette « coopération » est passée de 65 millions d'euros en 2003 à 35 millions l'année suivante, et qu'elle inclut les frais « d'accueil » des demandeurs d'asile la première année, ainsi que la formation des agents de douane et des policiers des pays limitrophes de l'UE et le financement des retours dits volontaires.¹³

En juin 2006, le Président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, constate encore que « *nous n'avons réellement avancé que sur l'un des quatre aspects d'une politique commune de l'immigration, à savoir la lutte contre l'immigration clandestine. Sur les trois autres – immigration légale, coopération avec les pays tiers, intégration des immigrants – les progrès accomplis sont minces, voire inexistantes.* ».¹⁴

Cette perspective commence à changer à partir de juillet de 2007. Une pénurie de main-d'œuvre commence à ce manifester, d'abord en Espagne, en Italie et en France, et ensuite dans les autres grands pays de l'Europe. En plus, le développement démographique commence à inquiéter : face à une population vieillissante, étant donné la faible fécondité dans les pays riches de l'Europe, il faudra importer des jeunes pour nourrir les vieux. On commence alors à parler en d'autres termes d'une « **immigration économique** », cyniquement appelée aussi « immigration choisie ».¹⁵

¹³ Voir le colloque organisé en mai 2006 par le gouvernement belge (les trois ministres libéraux : Karel De Gucht pour les Affaires étrangères, Patrick Dewael pour l'Intérieur et Armand De Decker pour la Coopération au développement) avec des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission européenne et la Banque mondiale - Le Soir 15.03.2006

¹⁴ Le Soir 27.06.2006

¹⁵ Dans le journal Le Soir, l'expression même de *migration économique* n'apparaît qu'une fois tout au long de 2006 (la citation ci-dessus de mai) et deux fois dans la première moitié de 2007 : le 5 avril pour dire que les employeurs flamands réclament plus de moyens pour stimuler la migration économique. ... de la Wallonie vers la Flandre et finalement le 8 mai, pour citer le début de l'actuel débat sur la question, en France.

La question est abordée globalement dans le Forum Mondial de juillet 2007, mentionné en début de ce texte, et le projet du gouvernement « Orange-Bleu » de l'époque lui emboîte immédiatement le pas, en insistant d'emblée sur le principe même des « sans-papiers ». A part de *« réfléchir à ouvrir le marché belge de l'emploi à une certaine immigration économique, en concertation avec les partenaires sociaux, dans la perspective des décisions qui seront prises au niveau européen »*, il faut en même temps *« régulariser certaines catégories d'illégaux, moyennant des conditions strictes, à condition de rapatrier ceux qui ne seront pas régularisés. »*

En septembre 2007, Franco Frattini, le Commissaire européen en charge de l'Immigration, propose l'introduction d'une *Carte bleue* sur le modèle de la *Green card* des Etats-Unis. *« Le défi est d'attirer les travailleurs nécessaires pour faire face à des pénuries spécifiques. [...] 85 % de la force de travail non qualifiée arrive à l'Union Européenne et seulement 5 % aux Etats-Unis, alors que 55 % de la force de travail qualifiée va aux Etats-Unis et seulement 5 % à l'Union Européenne. Il faut inverser cela. »*¹⁶

Le 25 octobre 2007, dans une Carte blanche dans *Le Soir*, la CSC (Myriam Gérard, Secrétaire régionale Bruxelles) et la FGTB (Philippe Van Muylder, Secrétaire général Bruxelles) se félicitent que, finalement, les négociateurs de l'Orange-Bleu ont « levé le tabou » en annonçant l'ouverture des portes de la migration économique, alors que, *« il y a encore peu de temps, certains n'avaient pas de mots assez durs pour stigmatiser les "faux réfugiés politiques" sous le prétexte qu'ils étaient en réalité de "vrais réfugiés économiques" »*. Mais leur lettre est aussi une mise en garde : *« Attention à ce que, derrière une rhétorique de l'ouverture, ne se cache pas une forme de pillage néocolonial. »* Les syndicalistes sont bien conscients que, *« en Belgique, l'avocat le plus constant du recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger est le patronat, principalement en Flandre, et personne ne s'étonne que ce point de vue soit fortement relayé par les partis libéraux. »*

Le changement d'optique commence à se faire un chemin en Europe. Avant de se lancer à fond dans la « migration économique », il faut

¹⁶ Discours au parlement européen du 13.09.2007

« couvrir ses arrières ». Le 18 juin 2008, les eurodéputés adoptent par 369 voix pour, 197 contre et 106 abstentions la « **directive Retour** », un projet de loi destiné à faciliter le renvoi des sans-papiers de l'UE. Le texte vise à encourager le « retour volontaire » des immigrants « illégaux ». En cas de refus, il y aura l'interdiction de retour dans l'UE pendant cinq ans, « voire davantage si la personne représente une menace "sérieuse" pour la sécurité publique », ainsi qu'une « décision d'éloignement », et entre-temps le sans-papiers peut être emprisonné pour une durée de six mois, extensible à douze mois. Le texte prévoit explicitement, qu'« en dernier recours », même des enfants peuvent être mis en prison. Aucune limite n'est imposée pour l'intervention d'un juge, ci ce n'est « dans les plus brefs délais ».

Ceci dit, on peut s'occuper tranquillement de la « migration économique » et c'est ce que fera Annemie Turtelboom (VLD) à partir de juillet 2008, sans se distraire avec le désespoir de sans-papiers en grève de la faim ou la rédaction d'une circulaire et d'autres besognes concernant les sans-papiers. Un département spécialisé est créé au sein de l'Office des Etrangers, le SME (service pour la migration économique). Il devra surtout traiter ces visas plus rapidement que les autres (touristiques, regroupement familial, études). Le SME, qui sera opérationnel le 15 septembre, travaillera en collaboration avec un service (nouveau aussi) au sein du ministère des Affaires étrangères, aussi entre les mains du VLD.¹⁷

Au niveau européen, une réunion à Cannes (France), le 7 août 2008, prépare déjà un *Pacte sur l'immigration*, un des projets phares de la présidence française de l'Union Européenne. Il s'agit d'aboutir en octobre à un accord à Vingt-Sept qui porterait tout à tour sur l'asile, l'immigration économique et la lutte contre l'immigration clandestine.¹⁸ Bien sûr, « *l'UE n'a pas les moyens d'accueillir dignement tous les migrants qui espèrent y trouver une vie meilleure* », mais il s'agit de trouver une main-d'œuvre ad hoc pour des pans entiers de l'économie. « *L'attractivité de l'Union Européenne pour les travailleurs hautement qualifiés* » serait dès lors renforcée. Entre-temps, en

¹⁷ Le Soir 03.07.2008

¹⁸ Le Soir 08.07.2008

matière d'asile, « *l'octroi de la protection et notamment du statut de réfugié relève de la responsabilité de chaque Etat membre* ».

Le 4 et 5 septembre 2008 a lieu à Kiev une conférence ministérielle organisée par le Conseil de l'Europe, suivie le 8 et le 9 septembre par une conférence intitulée « *Bâtir une Europe de l'asile* » à Paris, suivie à son tour par une réunion dans la même ville le 10 septembre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour se pencher sur le thème.

« Avec le défi climatique, le défi migratoire est l'autre grand enjeu du siècle. »

Myriam Gérard, Secrétaire régionale CSC-Bruxelles, et Philippe Van Muylder, Secrétaire général FGTB-Bruxelles, Carte blanche dans « Le Soir », 25.10.2007

« Les migrations compteront parmi les grands thèmes des vingt ans à venir, comme le climat et l'économie. »

Gérard Deprez, président de la Commission des libertés civiles du Parlement européen -

A Kiev, Annemie Turtelboom insiste auprès des journalistes qu'elle est là « *pour parler d'immigration économique* ». ¹⁹ Pour Gérard Deprez, président de la Commission des libertés civiles du Parlement européen, « *ce que l'on observe ici et ailleurs marque un tournant par rapport aux problèmes des migrations* ». Selon lui, l'Europe se rend compte de l'inefficacité de son « *containment* » (maintenir la situation sous contrôle). Elle a besoin d'un « *management* » (gérer la situation). ²⁰ Les 44 pays du Conseil de l'Europe s'accordent en effet à reconnaître que le Vieux Continent a besoin de l'immigration économique pour rencontrer les défis de l'avenir que sont le vieillissement démographique ou le manque de main-d'œuvre.

¹⁹ Le Soir 06.09.2008

²⁰ Le Soir 06.09.2008

A Paris, on avance la date de la création d'un Bureau de soutien européen à l'asile, prévu initialement pour la fin 2009 et qui doit maintenant voir le jour au premier trimestre de l'année prochaine. On mettra au point des procédures concernant Eurodac (système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins) et une réforme du règlement Dublin II (qui détermine l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile). On avance vers une harmonisation qui se fera, comme on l'a vu avec la directive Retour, « *vers le bas au détriment des droits humains* ». ²¹

Pour le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, « *une immigration maîtrisée nous permettra d'avancer notablement dans la voie de la mondialisation au profit de tous* ». ²²

Au profit... bien sûr, mais pas de tous, certainement pas des sans-papiers.

Tout récemment, Luc Coene, vice-gouverneur de la Banque Nationale, se rendait compte de ce que Marx savait déjà, que pour récolter de la survaleur, il faut mettre plus de gens au travail. Comment ? « *Il y a trois problèmes sur l'emploi. Un, le coût du travail. Deux, l'écart trop faible entre revenus du travail et de remplacement pour des gens peu qualifiés. Et puis il y a l'immigration économique. Quand, dans une sous-région, personne ne veut occuper un emploi qui est vacant, quel est le problème de faire venir, par exemple, un Polonais ? Faut-il vraiment lui demander de venir clandestinement pendant cinq ans puis de monter sur une grue et faire grève de la faim pour pouvoir exercer son métier ?* » ²³

²¹ Philippe Hensmans d'Amnesty international - Le Soir 10.09.2008

²² Le Soir 11.09.2008

²³ Le Soir 06.09.2008

3. La lutte des sans-papiers

Les premières mobilisations et la « régularisation massive » de 2000

La politique gouvernementale concernant les immigrés est accompagnée par des organisations officielles qui s'occupent du volet « humanitaire » du sort des immigrés. Ainsi, le MRAX²⁴ se constitue en ASBL en octobre 1975, financée par la Communauté française de Belgique et l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. Une vingtaine d'organisations de ce type sont coordonnées depuis 1954 par le CIRE²⁵ subventionné notamment, à travers le Fond d'Impulsion pour la politique des Immigrés (FIPI) mis en place en 1991, par le gouvernement fédéral²⁶.

L'apparition de la problématique spécifique des « sans-papiers », plus précisément la mobilisation en 1995 contre la loi Vande Lanotte, a donné lieu à d'autres initiatives, comme la *Plate-Forme de Vigilance pour les Réfugiés et les Sans-papiers* qui regroupe une quarantaine d'associations coordonnées par la Ligue des Droits de l'Homme.

L'indignation qui a suivi l'assassinat de Semira Adamu, lors d'une tentative d'expulsion le 22 septembre 1998, donnera un nouvel élan à la mobilisation.

La *Plate-Forme* s'unit avec des *Comités de sans-papiers dans un Mouvement National pour la régularisation des Sans-papiers et des Réfugiés* (MNRSPR), sous les auspices du CIRE. Son programme est dès le début orienté vers une « régularisation sélective » selon certains critères :

1. La régularisation automatique des sans-papiers séjournant depuis cinq ans en Belgique
2. La régularisation des sans-papiers ayant depuis 3 ans une demande en souffrance auprès de l'Office des Étrangers (regroupements familiaux, radiation d'office)

²⁴ *Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie*, issu du *Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples* (MRAP), une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès de l'ONU

²⁵ Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers créée en 1954.

²⁶ Le FIPI a subventionné l'a.s.b.l. CIRE de 63 168 € en 2000 et de 50 483 € en 2001. Le fond est alimenté par les gains de la Loterie Nationale et bénéficie d'environ 7,5 millions d'euros par an.

3. La régularisation au cas par cas des sans-papiers vivant des situations humanitaires particulières (enfant en bas âge notamment)
4. La régularisation pour une durée limitée de personnes provenant de pays connaissant de graves troubles menaçant la vie des civils (Kosovo, Bosnie...).

D'autre part, les premières occupations d'église (celle du Béguinage) et les grèves de la faim ont lieu en octobre 1998.

Suite à ces mobilisations, le Ministre de l'intérieur fait usage de son « droit » discrétionnaire garanti par l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980 et autorise par circulaire du 15 décembre 1998 la régularisation de cas particuliers, à savoir :

1. les demandeurs d'asile qui doivent attendre une décision pendant une période déraisonnablement longue
2. les personnes qui pour des raisons indépendantes de leur volonté ne peuvent provisoirement pas donner suite à un ordre de quitter le territoire
3. les personnes gravement malades
4. les personnes qui se trouvent dans des circonstances humanitaires angoissantes.

Des voix se lèvent déjà contre le caractère complètement arbitraire et flou de cette circulaire. Certains groupes commencent aussi à critiquer la politique du MNRSPR de régularisation sélective, et avancent le mot d'ordre « régularisation de tous les sans-papiers ».

Comme résultat de ces luttes, une nouvelle loi est votée et appliquée en 2000, permettant la première - et jusqu'à maintenant unique - régularisation massive de sans-papiers. En effet, sont régularisables les étrangers séjournant sur le territoire ayant introduit leur dossier dans les 3 semaines et ayant fait une demande d'asile ou de régularisation depuis plus de 4 ans (ou 3 ans pour une famille ayant des mineurs en âge d'aller à l'école) ou étant gravement malades ou ne pouvant retourner dans leur pays ou enfin pouvant faire valoir des circonstances humanitaires et ayant développé des attaches sociales durables en Belgique. Plus de 32.000 dossiers ont été déposés et, après plusieurs mois, plus de 70% ont été régularisés.

La loi ne met toutefois pas en question le caractère discrétionnaire de l'article 9 de la loi de 1980, et elle laisse beaucoup de sans-papiers dans l'illégalité. D'autre part, la mobilisation recule.

La lutte reprend, et devient européenne.

La création de l'UDEP

Petit à petit, le manque de clarté des critères de régularisation devient clair et la mobilisation reprend. Le 6 juin 2003, quatorze demandeurs d'asile iraniens déboutés entament une grève de la faim à l'église des Minimes, à Bruxelles. Deux semaines plus tard, une opération policière contre les logements insalubres et les marchands de sommeil à Saint-Gilles débouche sur l'arrestation de 80 Equatoriens en séjour illégal, ce qui donne lieu à la création d'une première *Assemblée des voisins*. De cette dynamique naîtra la CRER, collectif bruxellois contre les expulsions. Le 24 juillet, des centaines d'Afghans reçoivent simultanément l'*Ordre de quitter le territoire* et décident d'occuper l'église Sainte-Croix à Ixelles pour y mener une grève de la faim. Des sans-papiers iraniens s'installent dans un hall de l'Université Libre de Bruxelles. Fin décembre 2003, les Iraniens retournent à l'église des Minimes pour une nouvelle grève de la faim.

Le Ministre de l'intérieur Patrick Dewael, de son côté, se vante que le nombre de permis de séjour a pu être limité, grâce à « une politique plus ferme et plus efficace de refoulement », mais il reconnaît que le nombre "d'illégaux" a augmenté, ce qui serait dû à « un manque d'efficacité et de coordination des services de polices européens et des mesures de contrôle ».

Cette coordination se met en place lors du conseil européen de Tampere en octobre 1999 pour unifier les politiques d'immigration. En Belgique, le gouvernement arc-en-ciel, où participent libéraux, socialistes et écolos, ratifie un accord de coopération avec les pays du Benelux pour faciliter les expulsions. Selon l'accord relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé début 2003 par les pays du Benelux avec la Hongrie, la Lituanie, la Roumanie et l'Estonie: « *Les coûts directs de séjour d'un étranger qui se trouve en centre fermé s'élèvent à en moyenne 30 euros par jour. Il est donc important de pouvoir renvoyer le plus rapidement possible l'étranger il-*

légal concerné vers son pays d'origine. »²⁷ Cette logique de coordination des expulsions mènera aux vols charters, qui sont pour la bourgeoisie plus sûr, car il n'y a pas de passagers capables d'arrêter l'expulsion, et aussi moins cher. Le rôle de tous les partis, y compris Ecolo, qui se présente comme un allié des sans papiers, devient clair : coordonner et augmenter la répression à l'échelle européenne.

D'autre part, à l'occasion du Forum Social Européen de 2003 à Paris, des organisations de sans-papiers de différents pays exigent « *la régularisation de tous les sans papiers, sans critères et sans aucune condition, ainsi que la fermeture immédiate des centres d'enfermement des étrangers dans tous les pays européens* ». ²⁸ Une marche européenne des sans-papiers a eu lieu en juin 2004, et à cette occasion, des contacts sont noués entre organisations belges contre les expulsions (CRACPE, CRER, VAK) et la Coordination Nationale des Sans-Papiers (CNSP) de France. ²⁹

C'est dans ce contexte, et face à la connivence de plus en plus évidente d'organisations comme le CIRE avec le gouvernement, qu'a lieu, fin 2004, la constitution d'une organisation autonome des sans-papiers, l'**UDEP** (Union pour la DEfense des sans-Papiers), à Liège, avec d'emblée un programme clairement différencié de celui du CIRE : *Régularisation de tous les sans-papiers et Suppression des centres fermés*. De plus, lors de la manifestation du premier mai à Bruxelles , le porte parole de l'UDEP annonce ses deux objectifs principaux : 1° La création de bureaux de l'UDEP dans chaque ville où cela est possible. 2° Une campagne de syndicalisation massive des travailleurs sans papiers.

En août 2005, une manifestation est organisée devant le Petit Château pour exiger la libération d'un camarade enfermé dans un centre fermé et pour la suppression d'un accord entre l'Office des Etrangers et Fedasil qui légalisait les raffles dans les centres ouverts, une lutte qui sera couronnée de succès. Une brève occupation de la basilique Saint-

²⁷ La chambre, Document législatif n° 2-1436/1 Voir www.lachambre.be

²⁸ Déclaration commune d'organisations de la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse. Voir Presse Internationale n° 26, février 2004.

²⁹ La CNSP est née en 1996, à l'occasion de la répression violente, avec des gaz lacrymogènes et des coups de matraque, contre l'occupation de l'église St Bernard (Paris) par plusieurs centaines de sans-papiers et familles.



Le 15 octobre, en solidarité avec les immigrants assassinés à la frontière espagnole.



Occupation de l'église St Boniface



Participation des sans-papiers à la marche du 28 octobre 2005



Solidarité avec Maria Vindevoghel au tribunal

François à Charleroi a lieu du 16 au 31 août. On commence à parler de l'UDEP.

La manifestation du 24 septembre 2005, au 6^{ème} anniversaire de l'assassinat de Semira Adamu, marque la sortie de l'ombre, avec 2500 sans-papiers dans la rue. Le mot d'ordre est toujours « *Régularisation de tous les sans-papiers* ». La manifestation réclame également la libération d'un porte-parole de l'UDEP-Bruxelles, qui sera libéré peu de temps après. C'est une victoire importante de la mobilisation.

En octobre 2005, des sans-papiers se mobilisent contre les massacres de sans-papiers de Ceuta et Melilla, avec le mot d'ordre « *Non à l'Europe forteresse* ».

Le 19 octobre 2005, plusieurs dizaines de sans-papiers, organisés par l'UDEP et la CRER, occupent l'église St Boniface à Bruxelles.

Lors de la manifestation syndicale du 28 octobre, un bloc de sans-papiers, sous le drapeau de l'UDEP, est présent avec le mot d'ordre : « *Avec ou sans papiers, nous sommes tous des travailleurs* ».

Des sans-papiers de l'UDEP marquent aussi leur solidarité concrète dans une lutte des tra-

vailleurs avec papiers : le soutien à une syndicaliste de la Sabena expulsée par son patron.

Mi-février 2006, les occupants de St Boniface entament une grève de la faim qui, après 24 jours, débouche sur la régularisation de cent-vingt d'entre eux, fruit de la pression toujours plus importante du mouvement au niveau national.

En effet, les mobilisations se succèdent : le 29 janvier 2006, 3000 personnes devant le Centre fermé de Vottem pour crier « Libérez les enfants », le 15 février, 6000 à Anvers, et finalement, le 25 février, 10.000 à Bruxelles. A cette dernière participent des représentants d'organisations de sans-papiers de France et d'Espagne, et un début de coordination internationale se met en place. Cette initiative de coordination donne lieu à un manifeste qui rejoint la mobilisation de millions de travailleurs immigrés lors du Premier mai 2006 aux Etats-Unis.

Le 19 mai 2006, aux Iles Canaries, huit pays de l'Union européenne approuvent un Plan pour « *aider à mettre un terme au phénomène de l'immigration irrégulière* » et vont collaborer, à partir de juin 2006, pour surveiller les côtes africaines. Dans ce cadre, des camarades de la CNSP (France), d'ATRAIE (Espagne) et de l'UDEP se réunissent le 27 mai 2006 pour essayer d'avancer dans la collaboration internationale.³⁰

Le 17 juin 2006, plus de 15.000 personnes répondent à l'appel de l'UDEP pour manifester à Bruxelles. Le même jour, des centaines de sans-papiers, convoqués par ATRAIE, ont manifesté à Madrid, en soutien aux camarades en Belgique.

De la rue à la loi « UDEP »

Une avalanche « d'occupations » suivent celle de l'église St Boniface. Vers le milieu de l'année 2006, on en compte plus de quarante. En même temps, toutefois, la mobilisation dans la rue et la recherche de l'unité avec les travailleurs « légaux », ainsi que le souci d'unifier les luttes au niveau international reculent progressivement.

Déjà pendant l'occupation de St Boniface, une réorientation de programme a pris le dessus par rapport aux exigences initiales présentes

³⁰ Voir Presse Internationale n° 39 - juin 2006

lors de la création de l'UDEP. Le mot d'ordre de « régularisation de tous les sans-papiers » a été remis en question, pour céder la place à la politique des années 90' amenée à l'époque par le CIRE, de demander une « régularisation sélective » selon certains critères. Et si l'arbitraire de l'article 9 de la loi de 1981 était mis en cause, exigeant des critères « permanents et définis par loi » (la « Loi UDEP »), même cette lutte - qui par définition laissait une grande partie des sans-papiers sur le carreau et promouvait la division à l'intérieur du mouvement, entre régularisables et non-régularisables - était menée sur un plan strictement parlementaire, alimentant l'illusion que cette institution pourrait être utile aux sans-papiers.

Lors de la grande mobilisation du 25 février 2006, la parole a été donnée à des parlementaires du PS et d'Ecolo, des partis qui ont bel et bien participé à la mise en place du système répressif contre les sans-papiers.

La « loi UDEP » a été écartée d'un revers de la main au parlement, cédant la place à deux projets de loi de Dewael. Par la suite la répression reprend avec l'emprisonnement de 48 sans-papiers délogés de l'église d'Anderlecht le 6 juillet 2006. Le mouvement parvient encore à réagir et à se mobiliser depuis la base, malgré l'immobilisme de la direction nationale, et une première libération de 17 camarades est obtenue début novembre. Mais la manifestation annuelle à l'anniversaire de l'assassinat de Semira Adamu, le 23 septembre 2006, ne rassemble que 1000 personnes.

Un effort pour maintenir la mobilisation, avec les « lundis » devant l'Office des Etrangers, d'octobre à décembre 2006, essaye de maintenir haut le drapeau de la « régularisation de *tous* les sans-papiers ». Mais à partir de 2007, le mouvement des sans-papiers rentre dans l'ombre et la répression reprend son droit et remplit les quotas d'expulsions. En décembre 2006, la « loi Dewael » finit par poser des limites supplémentaires à la convention de Schengen et « *d'offrir un cadre légal* » pour le pouvoir discrétionnaire des autorités de l'Office des Etrangers.³¹

³¹ Communiqué de presse du Conseil des ministres, du 21/12/2006

Quand les camarades en France obtiennent une belle victoire avec la régularisation des travailleurs de Modeluxe en octobre 2006, la direction de l'UDEP ne s'y intéresse même pas.

A la veille des élections de juillet 2007, une mobilisation parviendra encore à rassembler 8.000 personnes. La FGTB et la CSC avaient mis leur cachet sur l'affiche, mais n'ont pas réellement mobilisé. Ce sera surtout l'occasion pour appeler à « *voter pour les partis qui soutiennent les sans-papiers* »³² et pour souligner les multiples promesses des partis « progressistes », qui tous avaient soutenu les mesures du gouvernement contre les sans-papiers à d'autres moments.³³

La bureaucratisation

On a essayé de remplacer l'organisation pour la lutte par un appel de détresse : « *Nous ne sommes pas dangereux, nous sommes en danger !* », suppliant les représentants de la bourgeoisie de venir en aide. C'est l'acceptation de la politique de la bourgeoisie, de diviser notre classe entre « légaux » et « illégaux », avec seulement une attention caritative pour une partie des « laissés pour compte », les « régulables ». Si auparavant certaines initiatives avaient lieu pour rechercher la mobilisation unitaire avec les camarades de classe, les travailleurs avec papiers en Belgique, maintenant toute la stratégie est tournée vers la recherche d'un « contact » au parlement, d'un « parlementaire progressiste », par des mobilisations plutôt symboliques devant les bureaux des partis de la bourgeoisie.

Ce changement d'orientation et la démobilisation qui en a été le résultat a mené à une bureaucratisation accrue de la direction du mouvement, et de cette façon à la dispersion, chaque bureaucrate étant soucieux d'avoir « son » groupe, avec le spectacle lamentable de la concurrence pour avoir accès à tel ou tel parlementaire, et des « mobilisations » plus orientées à se procurer une légitimité que par le souci de rassembler l'ensemble des sans-papiers et leurs sympathisants. Différentes organisations faisaient leurs réunions le même jour, appelant à des manifestations différentes en évitant soigneusement d'appeler à la manif des autres ! Ces pratiques ont contribué largement à la dispersion du mouvement et à son affaiblissement.

³² Allocution d'Ali Guissé lors de la marche

³³ Voir Presse Internationale n° 49 - juin 2007 - Quelle régularisation après les élections ?

Lorsqu'il est apparu rapidement que l'appel aux parlementaires restait vain, le désespoir a pris le dessus parmi les sans-papiers, qui se sont tournés vers des grèves de la faim. Celles-ci ont alors été « organisées » parfois de façon complètement irresponsable, sans même garantir un minimum d'accompagnement et laissant les problèmes de suivi à l'improvisation.

Et maintenant...

Face à ce déclin de la mobilisation, la dérive dans le programme et l'avancée de la bureaucratisation, ainsi que la dispersion des organisations, la LCT a proposé une « Commission syndicale » dans l'UDEP-Bruxelles et y a participé. Cette Commission a proposé des initiatives. Le 27 juin 2007, un colloque a réuni une cinquantaine de personnes pour discuter comment renforcer les liens avec les travailleurs avec et sans papiers dans les syndicats.

Dans le mouvement, nous avons surtout insisté pour participer aux mobilisations et les promouvoir, indépendamment des directions qui les organisent. Nous avons critiqué l'initiative de la grève de la faim à la rue Royale, mais une fois la décision prise, nous l'avons soutenue avec toutes nos forces, y compris pour essayer de remédier à l'improvisation irresponsable de la direction qui l'avait mise en route.

Depuis janvier 2008, le mouvement des sans-papiers ne voit plus d'autre alternative que la grève de la faim pour obtenir des régularisations. Celles-ci se généralisent (rue Royale, Béguinage, Forest, Maison de l'Amérique Latine, ULB, ...), et reçoivent un traitement inégal de la part du gouvernement et de l'Office des Etrangers. En effet, en février, après 50 jours de grève de la faim, les grévistes de la rue Royale ont obtenu la promesse d'un permis de séjour de 3 mois et d'un permis de travail. Début juillet, ceux du Béguinage, après 56 jours de grève de la faim, ont obtenu la promesse d'un permis de séjour de 9 mois et d'un permis de travail C. Les grévistes de la faim de Forest ont obtenu la promesse d'un permis de séjour de 3 mois. Pour espérer obtenir quelques miettes, les sans-papiers sont poussés par le gouvernement à aller de plus en plus loin dans la mise en péril de leur vie. C'est inacceptable ! La méthode de la grève de la faim arrange bien le gouvernement, car cela affaiblit le mouvement. De plus, cela permet au gouvernement de diviser les sans-papiers entre eux, en trai-

tant les dossiers au cas par cas. Notre expérience dans le mouvement des sans-papiers nous a montré que seule la mobilisation unitaire de tous les travailleurs, avec et sans papiers, permet d'arracher des victoires face au gouvernement, sans mettre sa santé en danger. Mais cela nécessite beaucoup d'énergie et de forces, que l'on n'a pas quand on fait la grève de la faim.

* * *

Le combat continue. Depuis un an, l'Europe commence à revoir un peu l'approche de la question des sans-papiers et de mettre l'accent sur la « migration économique ». Mais les enjeux profonds du capitalisme ne changent pas.

Plus que jamais, il est important de se pencher sur la question du programme : comment avancer pour assurer des victoires ? Nous avons dénoncé les agissements d'organisations financées par le gouvernement, comme le CIRE et le FAM. Mais nous avons aussi fait état de critiques vis-à-vis de la politique du PTB, une politique que visait à orienter tous les espoirs vers la Loi UDEP. Nous avons dénoncé cette politique comme réformiste et vouée à l'échec.

Cette discussion requiert une analyse marxiste, de classe, de la problématique. C'est ce que nous voulons faire dans le prochain chapitre.

L'exode rural

Ce n'est pas la première fois que la bourgeoisie tire profit de la détresse des travailleurs en quête d'une vie meilleure. Pour les seigneurs féodaux, la force de travail devait être attachée à la terre, et ils ont essayé de l'y maintenir, y compris par des lois répressives. Mais pour la bourgeoisie, la force de travail *devait être librement disponible, mobile*. Elle a alors profité du désir du serf d'échapper de la misère à la campagne et d'avoir une misère un peu moindre en travaillant dans les usines. Au début, le travailleur « s'échappait » de la terre et allait travailler comme « illégal » en ville, et le patron de l'usine pouvait lui faire chantage en garantissant une certaine protection contre les lois répressives. Avec le temps, la libre disponibilité de la main d'œuvre est devenue « légale », ce qui a mis fin au servage.

4. La discrimination entre travailleurs « légaux » et « illégaux » ou « étrangers » : une nécessité pour le capitalisme

Dans d'autres époques, ceux qui écrivaient les livres considéraient « normal » qu'un être humain possède un autre être humain, un esclave, pour le faire travailler pour lui. Au Moyen Age, les seigneurs considéraient « normal » que d'autres êtres humains travaillaient la terre non seulement pour semer et récolter de la nourriture pour eux, mais aussi pour nourrir ce seigneur. S'agissant d'époques révolues, il est facile de se scandaliser de cette exploitation de l'homme par l'homme. Le 29 juillet 2008, les parlementaires américains ont présenté les excuses formelles du gouvernement fédéral aux Noirs américains au nom du peuple des Etats-Unis pour « *la fondamentale injustice, la cruauté, la brutalité et l'inhumanité de l'esclavage et de la ségrégation raciale* » envers les Noirs américains.³⁴

Et on veut nous faire croire qu'actuellement, « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* »³⁵ et que l'exploitation de l'homme par l'homme aurait disparu. Chacun dispose de la richesse qu'il a légitimement « gagné » par son « effort ». Le travailleur n'est plus « exploité », étant donné qu'il est « payé pour son travail ». Mais si le chef de Belgacom « gagne » par son « effort » en une semaine autant qu'un employé de la même entreprise en un an,³⁶ on se pose quand-même des questions. Et l'homme le plus riche de la Belgique, Albert Frère,³⁷ n'est certainement pas celui qui travaille le plus ! Quelque part, il y a toujours des gens qui vivent du travail des autres.

D'autre part, on considère normal que quelqu'un qui est né ailleurs doit travailler en se cachant de la police, pour un salaire qui est la moitié de celui d'un belge. On considère normal qu'on limite le nombre d'étudiants en médecine à l'université, étant donné que l'on peut « im-

³⁴ Le Soir, 31.07.2008

³⁵ Art. 1 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, 10.12.1948

³⁶ Didier Bellens a un salaire annuel qui approche les 2,2 millions d'euros brut (Le Soir 13.04.2006).

³⁷ Albert Frère *était* le Belge le plus riche jusqu'en 2007. Il aurait été dépassé maintenant par Patokh Chodiev, né en Ouzbékistan en avril 1953, qui a pu échapper à la condition de sans-papier, grâce à son ami Serge Kubla qui lui a obtenu la naturalisation belge en juin 1997 (La Libre 06.05.2008).

porter » des médecins formés dans des pays du tiers monde sans que la société assume les frais de leur formation.³⁸

Bref, l'exploitation des esclaves et des serfs était horrible, mais celle du « capital humain » de nos jours est acceptée, parce qu'elle est celle qui fait marcher le monde aujourd'hui.

Après un bref rappel de l'analyse marxiste de l'exploitation dans la société capitaliste, nous allons étudier le rôle que les « sans-papiers », les « illégaux », y occupent.

Le patronat vit du travail d'autrui : qu'est-ce que cela signifie ?

Avec le capitalisme, la main d'œuvre, la **force de travail** nécessaire pour faire fonctionner les moyens de production, les entreprises, les machines, est devenue *une marchandise*. Elle se vend et s'achète, et sa *valeur* est déterminée - tout comme la valeur d'un kilo de pain, d'une maison, d'un voyage en Afrique ou d'une mitrailleuse - par le travail socialement nécessaire pour la rendre disponible sur le marché.³⁹

Chez nous, en moyenne, **la valeur de la force de travail** comprend ce que consomment les ménages pour mener un train de vie déterminé (logement, nourriture, habillement, transport, vacances, loisirs, soins de santé, etc.), le coût de la formation dès la naissance (maternité, crèches, école, formation, ...), la consommation de ceux qu'on ne parvient pas à mettre au travail (indemnisation de chômage, allocation pour les malades, CPAS, ...), la consommation de ceux qui sont trop vieux pour travailler, etc. Cela comprend aussi ce que ces « ménages » consomment collectivement, c'est-à-dire ce que l'Etat consomme pour l'ensemble des citoyens, la construction de routes, la rémunération de ses employés (y compris la famille royale), les dépenses pour faire la guerre dans d'autres pays, etc. La valeur de la force de travail est déterminée par celle de l'ensemble des « moyens de consommation » dont disposent les travailleurs pour assurer que cette force de travail sera disponible, y compris dans leur descendance.

³⁸ En 2007, 434 médecins étrangers ont été recrutés alors que l'Etat limite l'accès à l'exercice de la médecine à 700 nouveaux médecins belges (420 Flamands, 280 francophones) - Le Soir 12.04.2008.

³⁹ Nous recommandons vivement un petit travail de Marx et Engels, *Travail salarié et Capital*, 1891 (disponible en français sur internet - www.marxists.org). Un texte d'étude sur l'économie marxiste est disponible sur le site de la LCT - www.lct-cwb.be - rubrique Bibliothèque / LCT.

Ces moyens de consommation sont le fruit du travail... de ces mêmes travailleurs, évidemment. Et c'est ici que l'exploitation, que l'on croyait n'être qu'un souvenir de l'esclavage ou du féodalisme moyenâgeux, réapparaît sous sa nouvelle forme, sous sa forme de l'actuel régime de production.

Le coût, pour l'ensemble de la société, de cette force de travail, sa valeur, l'ensemble des moyens de consommation, est pratiquement la même si ce travailleur travaille 8 heures par jour, ou s'il travaille 10 heures par jour, ou 6 heures par jour. Il mange la même chose, lui et sa famille, son éducation coûte la même chose, et cela coûte la même chose de le maintenir en vie quand il est trop vieux pour travailler. Mais la richesse produite n'est évidemment pas la même. La force de travail mise à l'œuvre pendant 10 heures par jour, produit bien plus qu'avec 8 heures. En fait, l'ensemble des travailleurs doit travailler un certain nombre d'heures par jour, en moyenne, pour produire la quantité de marchandises qui est consommée, en moyenne, par l'ensemble de ces mêmes travailleurs. Si ce nombre est, disons, de 6 heures par jour, et que les travailleurs travaillent 8 heures par jour, alors ils produisent bien plus de richesses que ce qu'ils consomment. Pendant 2 heures par jour, le travailleur produit une richesse extra. Marx appelle cela du *surtravail*, qui donne lieu à une *survaleur*.

Ce sont les propriétaires des usines, des machines, des « moyens de production », les patrons, les « capitalistes », qui mettent en poche la *survaleur*, la valeur qui correspond aux 2 heures de travail extra. Ces heures de *surtravail* leur serviront pour augmenter encore leurs moyens de productions (machines, usines,...) et donc leurs possibilités d'extraire de la *survaleur*, et surtout, pour faire produire ce dont ils ont besoin pour mener un train de vie bien supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs. Vu dans l'ensemble de la société, le travailleur travaille 6 heures par jour pour produire la richesse consommée par l'ensemble des travailleurs, et 2 heures pour les patrons, les capitalistes qui, eux, peuvent « *vivre du travail d'autrui* » comme au temps de l'esclavage ou au Moyen-Age.

La soif de profit

Les propriétaires de ces moyens de production (les patrons) ne se contentent pas de « gagner un peu plus ». Ils essaient constamment d'augmenter encore leur profit.

D'une part, ils essaient de *diminuer la valeur* de la force de travail, en réduisant la quantité de biens et services à disposition des travailleurs, en réduisant « le pouvoir d'achat ». Il s'agit non seulement d'augmenter les prix sans augmenter les salaires, mais aussi de mécanismes moins transparents, comme la réduction des « charges patronales » sur le salaire (et donc moins d'argent pour les soins de santé et pour les pensions des travailleurs), ou de réduire les impôts des sociétés (et donc leur part dans le financement des dépenses de l'Etat, la consommation collective). Comme les travailleurs continuent à produire au moins autant de richesse qu'avant, il reste plus de *survaleur* disponible pour les patrons, les capitalistes.

Ils améliorent aussi la *productivité* (de meilleures machines, de l'automatisation, etc.) ce qui réduit le temps nécessaire pour produire la même quantité de biens. Ils vont « restructurer » l'entreprise et faire la même production avec moins de travailleurs. Dans l'ensemble de la société, cela signifie qu'en moyenne, il faut moins de temps pour produire la même richesse, et comme on ne raccourcit pas la journée de travail, il reste plus de surtravail, plus de *survaleur* disponible pour le capitaliste.

D'autre part, il y a différentes astuces pour *augmenter le temps travaillé* sans augmenter le salaire, c'est-à-dire, augmenter la richesse produite dans son ensemble, sans augmenter la part de celle-ci pour les travailleurs. On recule, par exemple, l'âge à laquelle le travailleur est considéré comme « trop vieux pour travailler », et donc à charge de la société (avec la pension) sans « produire de la richesse ». Il y a aussi le temps que la « femme au ménage » travaille gratuitement, qui contribue à la création de richesse, à l'éducation des enfants. Bref, la femme est réduite à la procréation et donc à la mise à disposition de la future force de travail.

Le pillage de la force de travail

Toutefois, il arrive un moment où, de restructuration en restructuration, des gens perdent leur emploi et ne sont plus en mesure d'acheter

tout ce que le capitaliste essaye de vendre pour faire du profit. Alors la concurrence entre les capitalistes devient plus féroce. C'est la « crise ». *« Tant que tout va bien, la concurrence [...] joue pratiquement le rôle d'une amicale de la classe capitaliste : celle-ci se répartit collectivement le butin commun proportionnellement à la mise de chacun. Mais dès qu'il ne s'agit plus de partager les bénéfices mais les pertes, chacun cherche autant que possible à réduire sa quote-part et à la mettre sur le dos du voisin. Pour la classe capitaliste, la perte est inévitable. Mais savoir quelle part chaque individu en supportera, si même il doit en prendre sa part, c'est alors affaire de force et de ruse, et la concurrence se mue en combat de frères ennemis. »*⁴⁰

Un moyen d'en sortir pour le capitaliste individuel est de délocaliser son entreprise dans des pays où la force de travail est moins chère. *« Si on exporte des capitaux, ce n'est pas qu'on ne puisse absolument les faire travailler dans le pays. C'est qu'on peut les faire travailler à l'étranger à un taux de profit plus élevé. »*⁴¹ Au lieu de fabriquer des voitures à Forest ou à Gand, on construit une usine en Chine, où non seulement la main d'œuvre employée dans l'usine est bien moins chère (les travailleurs y ayant un niveau de vie très inférieur), mais aussi les ressources comme l'acier, l'électricité, les bâtiments sont produites à leur tour par de la main d'œuvre moins chère. Cet avantage compense largement le coût supplémentaire d'avoir à transporter les voitures par après vers le marché de consommation.

Il y a toutefois des secteurs de l'activité qui ne se prêtent pas à la délocalisation. Le nettoyage des bureaux de l'Administration européenne doit être fait à Bruxelles. On ne peut pas délocaliser les supermarchés, les Quick et autres Mc Donald. La récolte des fruits dans la région de Tongres ne peut pas se faire en Chine. La main d'œuvre pour construire des bâtiments doit travailler dans nos pays.

Cela a donné lieu finalement à une « délocalisation » en sens inverse. Au lieu de délocaliser les machines de la Belgique au Maroc, on délocalise les travailleurs du Maroc en Belgique. Le capitaliste parvient ainsi à utiliser **la force de travail moins chère** du Maroc pour faire tourner ses moyens de production en Belgique.

⁴⁰ K. Marx, Le Capital, livre III, chapitre XV, sous-titre 3

⁴¹ K. Marx, Le Capital, livre III, chapitre XV, sous-titre 3

« Les patrons des secteurs de la construction, de l'hôtellerie, de la confection, du textile, du gardiennage, du nettoyage, de l'agriculture ont besoin d'une main-d'œuvre quasi gratuite, que les Etats mettent à leur disposition en maintenant des centaines de milliers d'immigrés en situation de sans-papiers. »

Mémoire de la marche, déposé au Parlement Européen
le lendemain de la Marche à Bruxelles de juin 2004

Il y a toutefois deux conditions pour que cela fonctionne.

1. Tout d'abord, il faut que ces travailleurs du Maroc continuent à travailler dans les conditions de travail du Maroc et avec le niveau de vie des travailleurs dans leur pays d'origine.
2. D'autre part, il faut que les « frais généraux » pour mettre à disposition cette force de travail (la formation, l'éducation depuis la naissance jusqu'à l'âge de travailler, le coût de maintenir en vie ceux qui sont trop vieux pour travailler,...) soit le plus possible à charge du pays d'origine.

Toute la politique de migration des pays comme la Belgique, la France, l'Allemagne, etc. sert à garantir ces deux conditions, nécessaires pour que le capitalisme continue encore à fonctionner.

Il s'agit du « *développement du capital humain et de la mobilité de la main-d'œuvre : maximiser les opportunités et minimiser les risques* », étudié dans le forum mentionné au début de ce texte.

L'illégalité rapporte gros aux patrons

La part de la richesse, produite par les travailleurs dans notre pays, qui revient à ces travailleurs, leur pouvoir d'achat, est le fruit de luttes tenaces. Actuellement en Belgique, le résultat de la lutte des classes est que les travailleurs et leurs familles ont un certain niveau de vie, avec des congés payés, avec un salaire de remplacement quand ils sont malades ou quand aucun patron n'est en mesure de leur donner un emploi, avec une éducation garantie par l'Etat, avec un minimum de soins de santé garanti, etc. Beaucoup de ces acquis ont pu être coulés dans des lois, comme le salaire minimum, une limite à la durée de travail. Pour mettre au travail en Belgique une main d'œuvre au prix de celle payée en Afrique, il faut donc des travailleurs qui vendent leur force de travail **en marge de cette légalité.**

A cet effet, la bourgeoisie profite du fait que des milliers de travailleurs des pays pauvres quittent leur pays vers les pays riches, en quête de meilleures conditions de vie. Il suffit alors d'une loi pour rendre « légal » la discrimination selon le lieu de naissance. En maintenant ces travailleurs dans l'illégalité, on peut leur imposer aussi des conditions de travail illégales. Ainsi, **le patronat et le gouvernement à son service maintiennent ces travailleurs dans l'illégalité** et donc dans la sur-exploitation, sans aucun droit, pour exercer une pression sur le marché du travail «légal », **afin de précariser davantage les conditions de salaire et de travail de tous les travailleurs, ce qui fait baisser notre pouvoir d'achat et nos conditions de travail.**



Une répression soigneusement dosée⁴² fera régner une menace constante d'expulsion sur ce secteur de notre classe, afin de la maintenir sans droits et de rendre difficile leur organisation et la défense de leurs droits comme travailleurs et ensemble avec les travailleurs « légaux », les obligeant à accepter leur sur-exploitation sans rien dire. Cette répression, loin d'avoir comme objectif de «nettoyer le territoire de ces illégaux », vise essentiellement à les maintenir dans ce statut d'illégalité et donc dans la peur, afin d'en maintenir le caractère de main-d'œuvre bon marché.

Le racisme

Le racisme est un moyen de diviser les travailleurs selon leur origine. Cela a été la politique officielle du régime nazi en Allemagne sous Hitler. Elle a été la politique officielle en Afrique du Sud pendant de longues années, avec l'apartheid. Et c'est actuellement toujours la politique officielle du régime sioniste en Israël.

Dans les pays européens, même si, officiellement, le discours est la condamnation de toute différenciation parmi les travailleurs selon la race ou l'origine, la ségrégation existe bel et bien, impunément, et parfois même pratiquée par des pouvoirs publics. D'autre part, les médias

⁴² N. Sarkozy en France a même fixé de « quota » pour cette répression : 25 000 expulsions en 2007.

ne perdent pas d'occasion pour attribuer un méfait à «un marocain », « un turc », « un albanais » quand ils en ont l'occasion, sans jamais associer un crime à « un bruxellois » par exemple.

*« Malgré la volonté d'intégration par la nationalité, le Belge d'origine étrangère n'en est pas moins souvent renvoyé à ses origines, par exemple lorsqu'il s'agit de trouver un emploi. »*⁴³ En France, *« 45% des discriminations portent sur l'emploi public et privé »*.⁴⁴

Dans la région de Bruxelles, selon le site de Rachid Madrane, député socialiste au Parlement Bruxellois, *« La discrimination à l'embauche est un des facteurs majeurs du faible taux d'emploi des Bruxellois d'origine étrangère. »* D'autre part, dans certaines sociétés de logements sociaux, les logements sont offerts en priorité aux Belges de souche.⁴⁵

Cette discrimination raciste est un instrument pour mieux faire accepter par la population ce recours à l'illégalité d'une partie des travailleurs vivant sur le territoire. Et lamentablement, cela a un certain succès, qui se manifeste par un score électoral important des partis qui arborent publiquement cette politique.

La sous-traitance

L'administration européenne doit donner l'exemple de la légalité à ses citoyens et doit donc respecter scrupuleusement les lois du travail. Les contrats de travaux publics exigent que les entreprises de construction soient « en règle avec les obligations de la sécurité sociale pour leurs travailleurs ». Comment profiter alors de la main-d'œuvre « illégale » ?

A cet effet, le patronat fera copieusement usage de la technique de la sous-traitance. La Commission Européenne ne peut pas engager des travailleurs « en noir », mais elle peut faire nettoyer ses bureaux par une entreprise « légale » qui à son tour emploie de la main d'œuvre en noir et des travailleurs en situation « illégale ». Le personnel des gran-

⁴³ Nicolas Perrin - *L'évolution du nombre d'étrangers en Belgique*
www.diversiteit.be/NR/rdonlyres/93087CBD-BEB5-4B14-BEBA-301E754F93E3/0/perrin_etranagers_FR.pdf.

⁴⁴ Déclaration du 30 mars 2008 du président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, Louis Schweitzer. Voir www.cv.com/doc-Actualite/Droit-du-Travail/Discrimination-a-l-Embauche/Discriminations-CNFPT-s-engage.html

⁴⁵ Le Soir 18.04.2008

des entreprises de construction peut être 100 % « légal », mais ces sociétés feront exécuter beaucoup de tâches par sous-traitance, avec un usage très étendu de cette main d'œuvre « bon marché ».

Cette pratique de la sous-traitance permet d'ailleurs en général de diviser notre classe afin de rendre plus difficile son organisation pour la lutte.⁴⁶ Pour fabriquer une voiture, les morceaux sont fabriqués par des entreprises différentes, souvent localisées sur un même site et reliées entre eux par des chaînes de transport, mais différentes du point de vue juridique, et surtout du point de vue de la relation entre patrons et travailleurs. L'entreprise en haut de la chaîne (VW, par exemple) parvient ainsi à ***s'approprier de la survaleur d'une immense quantité de travailleurs***, sans avoir à les rassembler et ne laissant que quelques miettes aux patrons intermédiaires, la « petite bourgeoisie ». Il n'y a déjà plus des usines comme celle de Poutilov en Russie en 1917, avec 30.000 travailleurs, mais il y a bien des entreprises qui s'approprient de la survaleur de beaucoup plus de 30.000 travailleurs.

C'est de cette façon que les patrons, et en premier lieu les très grands patrons en haut de la chaîne, peuvent profiter de cette force de travail « illégale » et bon marché.

La migration « économique » ou immigration « choisie et jetable »

L'unique frein à l'utilisation débridée de cette force de travail « illégale », bon marché, vient de la lutte des sans-papiers, ensemble avec leurs camarades avec papiers, pour la régularisation.

Mais le patronat fera aussi usage en toute « légalité » de cette ressource de main d'œuvre délocalisée. Il profitera surtout de la deuxième condition que nous avons mentionnée plus haut : il faut que les « frais généraux » pour mettre à disposition cette force de travail (la forma-

⁴⁶ Marx et Engels pensaient que la concentration du capital de plus en plus avancée dans les mains de quelques-uns, allait être accompagnée d'une concentration toujours plus avancée du prolétariat dans les usines, mais cela n'a pas été le cas. « *Les auteurs du Manifeste se représentaient de façon trop rectiligne le processus de liquidation des classes intermédiaires sous la forme d'une prolétarianisation totale de l'artisanat, du petit commerce et de la paysannerie.* » Au contraire, « *la politique consciente de l'Etat bourgeois vise depuis longtemps à conserver artificiellement les couches petites bourgeoises. Le développement de la technique et la rationalisation de la grande production, tout en engendrant un chômage organique, freinent, à l'opposé, la prolétarianisation de la petite bourgeoisie.* » Déjà en 1935, quand Trotsky formulait ce commentaire sur le Manifeste Communiste, « *les classes moyennes, dont le Manifeste prévoit de façon si catégorique la disparition, constituent, même dans un pays aussi industrialisé que l'Allemagne, à peu près la moitié de la population.* » L. Trotsky, 90 ans de Manifeste Communiste, 30/10/1937.

Le 17 octobre 2008, la Belgique a signé un « arrangement administratif » en matière de migration avec la République de Guinée :

Des visas seront accordés plus facilement aux chercheurs, hommes d'affaires et autres sportifs de haut niveau. (Le Soir 18.10.2008)

tion, l'éducation depuis la naissance jusqu'à l'âge de travailler, le coût de maintenir en vie ceux qui sont trop vieux pour travailler,...) soit le plus possible à charge du pays d'origine. C'est « l'immigration économique », appelée aussi cyniquement « l'immigration choisie ».

Nous avons mentionné la proposition de Franco Frattini d'introduire une Carte bleue sur le modèle de la Green card des Etats-Unis.⁴⁷ L'idée était déjà

présente dans l'accord gouvernemental Orange-bleu et est reprise dans l'accord du gouvernement Leterme. « *Les possibilités d'immigration par le travail seront élargies pour répondre au manque de main-d'œuvre dans des domaines particuliers. [...] Cette immigration sera à durée déterminée.* »⁴⁸ On parle ouvertement de « relancer l'immigration par le travail, à la demande du patronat, pour combler certaines failles du marché de l'emploi ».⁴⁹ Une variante est appelée « immigration circulaire ». Il s'agit de permettre à certains profils de migrants (des experts, des professeurs, etc.) de circuler plus aisément entre le Sud et le Nord.

Il s'agit essentiellement de ne payer le travailleur « importé » que le temps qu'il contribue effectivement avec sa force de travail et de ne pas payer les « frais généraux » de maintien et de reproduction d'une main d'œuvre autochtone. On importe le travailleur quand les frais de formation sont déjà payés par le pays d'origine. Il est explicitement prévu de rendre plus difficile le « regroupement familial »⁵⁰ afin de ne pas payer les frais liés au maintien de sa descendance ou ascendance. S'il lui arrive d'être condamné, on lui fera purger sa peine dans son

⁴⁷ Chapitre 2

⁴⁸ Le Soir 10.10.2007

⁴⁹ Le Soir 09.10.2007

⁵⁰ Après que le Parlement européen avait donné son accord au projet de Frattini, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones constatait « avec regret que l'accord envisage de durcir davantage les conditions du regroupement familial, pourtant déjà durcies par la réforme intervenue en la matière par la loi du 15 septembre 2006 » voir www.avocat.be

pays d'origine afin d'éviter des frais liés au maintien en prison d'un criminel, sous le couvert de lutter contre la surpopulation carcérale.⁵¹

D'autre part, on fait une sélection précise de la qualité de main d'œuvre dont on a besoin. Importer un ingénieur ou un médecin dont les frais de formation ont été payés dans un autre pays est bien plus « rentable » qu'importer une personne sans qualifications. Et ce dernier ne sera d'ailleurs accepté que si il y a un patron qui justifie que la personne est en état de produire immédiatement. Comme lors de l'achat de fruits au supermarché, on « sélectionne » ce qui sert, et on laisse aux pays d'origine le soin (et les frais) de s'occuper des « déchets ».

Ce pillage « légal » de force de travail est bien organisé. EuroWork Global est une société cotée en bourse, établie en Californie (Etats-Unis),⁵² qui a découvert que « *l'Union Européenne aura besoin de 40 millions d'immigrant d'ici 2015, étant donné son déficit démographique* ». Elle est spécialisée dans « *le recrutement de main d'œuvre non qualifiée en Amérique Latine. Elle se charge de transporter les personnes en Europe avec des visas légaux de travail et de les placer dans des emplois où elles auront des salaires supérieurs à ceux qu'elles pourraient obtenir dans leur pays d'origine.* ». Il s'agit, plus spécifiquement, d'emplois dans « *l'agriculture, la construction, les services domestiques, le nettoyage et la sécurité.* »

Le 27/06/07, un « Collectif d'avocats » publie dans *Le Soir*:

1. Il faut régulariser les sans-papiers !
2. Il y eut les esclaves, les parias, les serfs, les Indiens sans âme, tous les damnés de la terre... Et un jour une lumière : « *Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.* »
3. Il ne s'agit pas de réaliser une régularisation « massive », au sens où tout le monde serait régularisé.

C'est-à-dire que certains esclaves doivent rester esclave, certains parias doivent rester paria, certains damnés de la terre doivent le rester...
Logique d'avocat ? En tout cas pas la logique des sans-papiers.

⁵¹ C'est une proposition de Verhofstadt, voir *Le Soir* 01.06.2006. Il y explique que l'on comptait 32 % de prisonniers étrangers dans les prisons belges, dont 13 % de Marocains.

⁵² www.euroworkglobal.com - www.eurowork.es

5. Avec ou sans papiers, nous sommes tous des travailleurs : un exemple à suivre de la lutte en France



L'Union Locale de la CGT à Massy (France) a organisé une première grève de travailleurs sans papiers dans la blanchisserie Modeluxe, dans la chaîne de restauration rapide Buffalo Grill et dans le restaurant la Grande Armée sur les Champs Elysés à Paris. Ces expériences ont permis aux sans papiers de lutter face au patronat et au gouvernement, d'arracher des régularisations et de casser une circulaire raciste qui en-

tendait réserver certaines catégories de métiers aux seuls travailleurs des pays de l'Est.

Sur base de ces expériences, une première vague de grève dans plusieurs secteurs a été lancée ce 15 avril pour exiger la régularisation des travailleurs sans papiers en grève. Plus de 600 travailleurs sans papiers se sont mis en lutte et une deuxième vague de grève a été lancée depuis le 20 mai 2008, vu que le ministre de l'immigration n'a régularisé que 70 travailleurs sans papiers en mai 2008 !

Voici des extraits de l'intervention de Raymond Chauveau, secrétaire général de l'Union Locale de la CGT à Massy, invité par le MOC de Bruxelles ce 17 mai 2008. Vous trouverez l'intégralité de son intervention sur le site de la LCT : www.lct-cwb.be.

Le travailleur sans papiers est un esclave moderne

Le travailleur sans papiers, étant sans droits, a cette particularité d'être embauché dans des secteurs où une très grande flexibilité est demandée. (...) Ce qu'on comprend mieux maintenant, c'est que le travailleur sans papier est un travailleur qui est sans droits et donc embauché dans des secteurs où règne une certaine tension, pas du point de vue du marché du travail, mais du point de vue de l'exploitation capitaliste. Cela se traduit notamment par une disponibilité quasi-totale : 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an ! Parce que le travailleur sans papier ne peut pas revendiquer car s'il revendique, on l'envoie en centre de rétention. A partir de là, c'est une main d'œuvre taillable et corvéable à souhait et flexible à merci. C'est de là que vient cet intérêt du patronat pour ces travailleurs. Le travailleur sans papier, c'est le prototype même du travailleur version néo libérale : plus de conventions collectives, plus d'accord d'entreprise, et embauche au gré à gré. Alors, cela c'est une caricature, mais c'est le profil du travailleur sans papier. (...)

Ce matin, j'étais en négociation avec un patron dans le cadre du mouvement de grève sur un site où on a 13 camarades en grève d'une entreprise qui fait de la location de gros instruments pour le bâtiment. En discutant avec le patron, on lui dit : *Votre activité, ce n'est pas du 8h – 17h. Vous devez avoir un certain volume d'activité à caractère exceptionnel car vous êtes sous-traitant des grandes boîtes comme Boeing.* Il nous répond qu'il a effectivement 30% de son chiffre d'affaire qui est en lien avec l'exceptionnel, c'est-à-dire, un constructeur lui demande à 5 heure du soir de lui trouver telle ou telle grue, un coffrage particulier,... Normalement à 17h le mec a finit son boulot. Alors, qui c'est qui va rester jusqu'à 20h, 22h, 23h ? Qui c'est qui va rester le 1er mai ou le jour de fête pour pouvoir assurer la préparation et le transfert de ce matériel-là ? Ce n'est pas le travailleur qui rentre dans la réglementation, dans la convention collective. C'est celui qui est privé de droits, celui qui sait que de toute façon pour bouffer, il n'a pas le choix et qu'il va falloir qu'il travaille le dimanche, le samedi et le 1er mai pour pouvoir répondre aux commandes de son patron qui, lui, va répondre aux commandes du donneur d'ordre. Et c'est cela la particularité du travailleur sans papier. Ce sont des travailleurs qui

sont dans des secteurs où la tension est énorme tant du point de vue des conditions de concurrence que du point de vue des conditions de sous-traitance, y compris des conditions de retour sur investissement. C'est le dernier maillon car, derrière le travailleur sans papier, vous n'avez plus que l'esclave. Derrière quelqu'un qui est privé de droits, il y a celui qui vend sa personne, afin qu'on l'achète. C'est la raison pour laquelle on dit « esclave moderne ». Le fait d'être sans papiers, qui est une contradiction dans les termes, c'est faire partie d'une chaîne énorme : *vous êtes cent, mais vous êtes complètement enchaînés à votre patron.*

La grève en tant que moyen de lutte pour le travailleur sans papiers

Il y a eu une première grève de travailleurs sans papiers dans leur entreprise, qui était une blanchisserie industrielle, sur mon secteur à Massy, où il y avait 53 travailleurs sans papiers sur 150. Une blanchisserie industrielle qui, de fait, tournait avec un tiers de ses effectifs sans droits. (...) Et là, cela a été à la fois une lutte d'importance et une découverte pour deux acteurs principaux : les sans papiers eux-mêmes et le mouvement syndical. Les sans papiers eux-mêmes parce que, quand on a dit à ces travailleurs que nous allions faire grève dans cette entreprise pour leur régularisation, j'aime autant vous le dire, pas un n'y comptait ! Pas un ne pensait que c'était jouable. C'était « *bon, tu nous le dit, c'est sympa. On va voir* ». Ce n'était pas gagné dans la tête même des travailleurs sans papiers. (...) La grève s'est tout de suite installée et, là, un élément qui a surpris les travailleurs sans papiers c'est que, pour une fois, ils étaient dans l'entreprise et les flics étaient dehors. Il y a un mouvement de grève et la police doit avoir une décision de justice pour intervenir. Et donc, pour la première fois, ces travailleurs sans papiers voyaient les flics dans l'impossibilité physique, concrète et juridique, de pouvoir venir les chercher, et ils les tenaient en respect de l'autre côté de la grille. Le comble, c'était les travailleurs français, les militants syndicaux qui étaient venus en solidarité, se faire interpellé par les flics ! Cela était très significatif du fait que ces travailleurs sans papiers, à partir du moment où ils se mettent en grève, se mettent devant le patron, devant les autorités en disant « *Je suis travailleur puisque je me mets en grève. Je suspends mon contrat*

de travail, je refuse de bosser, à l'appel de mon syndicat ». Et là, cela devient incontournable, c'est imparable. Personne ne peut venir les chercher. L'usine est devenue le sanctuaire de ces travailleurs sans papiers qui se sont mis en grève. Maintenant, avec du recul, on le dit avec facilité, mais on l'a découvert ainsi. C'était très, très, très important comme expérience, comme leçon, et très réconfortant pour les travailleurs eux-mêmes. En même temps, on a tout de suite vu que le cadre du travail, l'exercice du droit en tant que travailleur, était un élément terrible du rapport de force vis-à-vis des autorités, vis-à-vis du patron. (...)

Quand on est sorti de la grève de Buffalo Grill, cela a entraîné un intérêt, même si elle a été moins payante en terme de résultat que celle de Modeluxe, et la dynamique était lancée. L'instrument de la grève a été validé. Effectivement, si quand vous faite grève dans une blanchisserie avec 150 salariés l'instrument marche, quand vous le reproduisez à une chaîne comme Buffalo Grill, cela le confirme. La grève en tant que moyen de lutte pour le travailleur sans papiers, pour obtenir sa régularisation, est donc validé, et cette validation entraîne un mouvement de sympathie important. A partir de ce moment, les travailleurs sans papiers commencent à regarder le syndicat d'une autre façon. Effectivement, le travailleur sans papiers, se voyant comme clandestin, met une distance avec tout ce qui a un caractère institutionnel, pour une question de confiance et de sécurité tout simplement. Il ne va que là où il y a des atomes crochus.

Lutte syndicale et solidarité

Le mouvement a permis d'identifier clairement ce qu'est un sans papiers : c'est un travailleur. Car le type qui risque sa vie en prenant des risques inimaginables pour venir ici et envoyer quelques sous à sa famille, il ne vient pas ici, comme on dit, faire du tourisme à l'Arc de Triomphe. Il vient pour bosser, même s'il est cuisinier dans un restaurant. C'est d'abord cette qualité là qu'il faut lui reconnaître car cette qualité là, celle de travailleur, est structurante pour l'ensemble des autres droits. On le sait bien en tant que syndicaliste : c'est le monde du travail qui fait avancer les droits des travailleurs, qui fait avancer les droits pour l'ensemble de la société. C'est cela que l'on a gagné et qui est énorme, bien qu'on ne sache pas jusqu'où on va aller. On peut bien

partir et arriver d'une autre façon. En France, c'est clair, quand les journalistes viennent, ils ne parlent plus de "sans-papiers". Et cela, c'est surtout eux qui l'ont obtenu car il faut un sacré courage, une sacrée confiance dans l'organisation syndicale, une sacrée volonté pour dire "On largue tout et on se lance dans la grève sans possibilité de retour". Car si cela ne marche pas, ils plongent dans la clandestinité et perdent le minimum de situation qu'ils pouvaient avoir. Aujourd'hui, depuis un mois sur les piquets de grève, les camarades ont une telle confiance. Non pas qu'ils soient entrés conscients dans le mouvement, mais c'est le mouvement qui les a rendus conscients. C'est toujours le même processus de la lutte où on entre dans le mouvement car on a intérêt à entrer en lutte, objectivement, et c'est la lutte qui vous transforme. Dans ce mouvement, nous avons des dizaines et des dizaines de sans-papiers qui se révèlent être des syndicalistes et, croyez-moi, avec une telle épreuve du feu, cela forge un bonhomme ! On a toute une série de travailleurs qui sont en train de se forger, et l'autre aspect, en retour, nous avons un mouvement syndical, très campé sur le secteur public et la fonction publique, qui est en train de bouger. On a vu des camarades de la RATP, des conducteurs du RER, venir soutenir des travailleurs sans papiers éboueurs, les précaires de chez les précaires ! Je les ai vus dormir sur les lieux de grève. Quand vous voyez ces travailleurs syndiqués soutenir ces précaires, venir en solidarité, là vous vous dites qu'il y a quelque chose qui est en train de bouger dans le mouvement syndical. Cela, ce n'est pas la plus petite des victoires, c'est un gage sur l'avenir.

Pour suivre l'actualité de cette lutte, voir les sites :

<http://www.urif.cgt.fr>
<http://ouvalacgt.over-blog.com>

6. Conclusions

La ministre Annemie Turtelboom a parfaitement raison quand elle allègue que la régularisation ne peut pas être concédée sans aller à l'encontre de la loi, non seulement une « loi » sanctionnée au parlement belge, mais les lois incontournables du mode de production capitaliste. Dans ce système basé sur le profit, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » aussi longtemps que cela ne met pas en question l'assurance de ce profit. Et quand ce profit exige de diviser les travailleurs entre « légaux » et « illégaux », on prévoit les lois nécessaires pour le garantir. Aucun souci « humanitaire » ne peut changer cela, dans « l'époque de guerres et de révolutions »⁵³ que nous vivons.



5000 sans-papiers le 1er mai 2008 dans les rues de Paris

⁵³ L'époque de l'impérialisme, décrite par Lénine dans *L'impérialisme, phase suprême du capitalisme*, 1917

Notre combat pour la « *régularisation de tous les sans-papiers* » s'inscrit dans cette logique. Il est inséparable du combat pour une autre société, la société socialiste. Cette lutte exige que les travailleurs eux-mêmes prennent leur destin en main, s'organisent pour construire la force nécessaire pour s'accaparer du pouvoir qui est entre les mains de leur ennemi de classe, la bourgeoisie. Dans notre combat, nous voulons faire avancer la lutte des travailleurs sans papiers, ensemble avec leurs camarades de classe avec papiers, autour de mots d'ordre sans équivoque, pour construire l'organisation autonome des travailleurs, sans illusion dans les structures parlementaires de la bourgeoisie. La bourgeoisie, en pleine crise de son système économique, a besoin de maintenir des travailleurs dans l'illégalité pour maintenir son taux de profit. Pour cela, elle a besoin de centres fermés, elle a besoin de murs et de barbelés, de cette répression brutale contre un secteur de notre classe. Face à cette politique criminelle, nous disons :

Permis de travail pour tous !

**Droit à la syndicalisation
de tous les travailleurs sans papiers,
aux mêmes conditions
que leurs camarades avec papiers !**

Non à la Directive Retour !

**Suppression des centres fermés !
Arrêt des expulsions !**

Aucune confiance dans le parlement !

Seules la mobilisation et la lutte payent !

**Avec ou sans papiers,
nous sommes tous des travailleurs !**

Régularisation de TOUS les sans-papiers !

Table des matières

1. Des « immigrés » aux « sans-papiers »	4
2. La migration « économique »	10
3. La lutte des sans-papiers	15
Les premières mobilisations et la « régularisation massive » de 2000	15
La lutte reprend, et devient européenne. La création de l'UDEP	17
De la rue à la loi « UDEP »	20
La bureaucratisation.....	22
Et maintenant... ..	23
4. La discrimination entre travailleurs « légaux » et « illégaux » ou « étrangers » : une nécessité pour le capitalisme	25
Le patronat vit du travail d'autrui : qu'est-ce que cela signifie ?.....	26
La soif de profit.....	28
Le pillage de la force de travail	28
L'illégalité rapporte gros aux patrons	30
Le racisme	31
La sous-traitance	32
La migration « économique » ou immigration « choisie et jetable ».....	33
5. Avec ou sans papiers, nous sommes tous des travailleurs : un exemple à suivre de la lutte en France	36
Le travailleur sans papiers est un esclave moderne.....	37
La grève en tant que moyen de lutte pour le travailleur sans papiers	38
Lutte syndicale et solidarité	39
6. Conclusions	41

Sans-papiers au travail **Témoignages anonymes**

Un ***Documentaire*** « Sans-papiers au travail - Témoignages anonymes » (45 min.), réalisé avec des travailleurs sans-papiers est disponible pour animer des débats sur le thème.

Pour organiser une rencontre et la projection de ce film, vous pouvez prendre contact avec :

classproduction@gmail.com